

**Proposition de renouvellement de la subvention au GIP  
FCIP dans le cadre de sa mission auprès de la  
Plateforme départementale de maîtrise du français**

CP/2020/342

**Service chef de file :**

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

En octobre 2017 est créé le Comité Départemental de maîtrise de la langue française à l'initiative de l'Etat. Instance de concertation et de pilotage, il se donne pour mission d'agir en faveur de l'apprentissage de la langue française auprès des publics d'origine étrangère et se compose des principaux acteurs institutionnels concernés par les problématiques d'intégration linguistique, sociale et professionnelle de ce public sur le territoire bas-rhinois: la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la CAF, l'Education nationale.

Afin de déployer ses actions, le comité s'est doté d'un dispositif de mise en réseau et d'action partenariale dénommé Plateforme départementale de maîtrise du français dont la mission est de coordonner et d'articuler l'offre de formation linguistique sur le territoire départemental.

Le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle (GIP FCIP) intervient depuis 2017 auprès de la plateforme pour lui apporter son appui opérationnel et technique dans le cadre de son développement et de sa gestion.

Financé par le Département à hauteur de 40 000 € pour l'année 2019, le GIP FCIP renouvelle sa demande de financement pour l'année 2020 à hauteur du même montant.

**I - Une fonction motrice du GIP FCIP auprès de la Plateforme départementale de maîtrise du français**

1.1 Les missions de la plateforme

La Plateforme départementale de maîtrise du français a vocation à rendre plus efficiente l'offre de formation linguistique et à permettre la montée en compétences linguistiques des publics d'origine étrangère (publics issus de l'immigration, primo-arrivants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi) à travers des parcours cohérents et adaptés à leurs besoins. La langue étant identifiée comme un levier majeur d'intégration sociale et professionnelle ainsi que d'accès aux droits de ce public. Dans le but de garantir l'accès à la formation linguistique et d'activer ce levier, l'activité de la plateforme se fonde sur deux axes d'intervention :

- La mise en œuvre d'actions visant au développement et à l'accès du public aux offres de formation, et qui consistent à :
  - répertorier les offres d'apprentissage du français présente sur le territoire du département ;
  - identifier les publics présentant un besoin et les orienter vers des cours de français ;
  - ajuster l'offre et la demande afin de couvrir l'ensemble des besoins.
- La mise en réseau des acteurs du territoire et leur articulation afin d'apporter une réponse globale et cohérente aux besoins de maîtrise du français :
  - des partenaires institutionnels tels que le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la CAF du Bas-Rhin ou l'Education Nationale ;
  - des partenaires opérationnels tels que les structures de la formation linguistique de proximité, Pôle emploi, les Missions locales, l'Union Départementale des Associations Familiales ou l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace.

## 1.2 Un rôle crucial du GIP FCIP : le développement et la gestion de la plateforme

Le GIP FCIP intervient depuis 2017 en appui opérationnel et technique auprès de la plateforme sur ces deux axes d'intervention. Forte de son expérience dans le secteur de la formation continue des adultes et de l'insertion professionnelle où elle intervient initialement, le GIP strasbourgeois déploie son expertise en matière de coopération partenariale et d'ingénierie auprès de la plateforme.

Elle joue plus précisément un rôle d'interface entre partenaires institutionnels et acteurs de terrain mais également de conseiller technique auprès de ces premiers. Pour ce faire, elle remplit trois fonctions principales :

- mailler le territoire et couvrir les zones blanches en matière d'offres d'apprentissage ;
- articuler l'offre existante avec les formations proposées et financées par la Région ;
- articuler les parcours de formation afin de mener les bénéficiaires vers une meilleure maîtrise de la langue française.

Dans le cadre de ses fonctions, le GIP FCIP a permis la création d'un réseau bas-rhinois des opérateurs du français, la création de cartographies détaillées de l'offre de formation dans les zones rurales ainsi que l'accompagnement professionnel et la formation d'environ 130 formateurs salariés, bénévoles, services civiques et étudiants sur le territoire départemental.

## **II – Une action d'intérêt pour un public bien souvent en situation de précarité et éloigné de l'emploi**

### 2.1 Une action contribuant à prévenir la précarisation d'un public déjà fragile

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours de français, d'évaluation des besoins et de coordination des dispositifs empêchent le développement d'un parcours d'insertion sociale comme professionnelle efficient des publics d'origine étrangère, bien souvent en situation de précarité et marginalisés.

De ce point de vue, l'action portée par le GIP FCIP auprès de la plateforme présente une réelle plus-value pour ce public ainsi que pour le Département qui les accompagne, et ce sur deux volets en particulier :

- l'accès aux droits : la maîtrise du français, permettant la compréhension et la discussion, est un levier essentiel à la réalisation de démarches administratives et à l'échange avec un intervenant social ;
- l'accès à l'emploi : au-delà de la maîtrise du français, les formations proposées au public comprennent des modules portant sur le vocabulaire ainsi que sur le savoir-être professionnel.

Soutenir l'action du GIP participe donc à limiter la précarisation des publics étrangers et à fluidifier leur parcours d'insertion sociale comme professionnelle.

## 2.2 Une action renforcée sur le champ de l'insertion professionnelle du public

En 2019, le GIP FCIP s'est engagé dans une action renforcée d'apprentissage du français à visée d'insertion professionnelle par l'orientation et le suivi des publics d'origine étrangère bénéficiaires du RSA, en particulier vers les métiers en tension.

En 2020, le GIP FCIP a poursuivi et diversifié son action en matière d'insertion par la consolidation de cette première action d'une part et par le renforcement de l'animation des réseaux d'acteurs pour la construction de parcours d'apprentissage d'autre part. C'est pourquoi, elle est désormais engagée sur trois axes complémentaires :

- la production de matériel pédagogique d'apprentissage du français axé sur la thématique du monde socio-professionnel et des codes et postures ;
- l'animation des réseaux d'acteurs pour la construction de parcours d'apprentissage : articuler l'offre, améliorer l'orientation des publics, articuler les formations de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration avec les formations de droit commun ;
- la formation des intervenants, formateurs et bénévoles : préparation et animation d'ateliers sociolinguistiques ou thématiques.

## **III – Une demande de subvention renouvelée pour l'année 2020**

### 3.1 Un soutien au GIP FCIP sur le volet de l'insertion professionnelle des publics étrangers

Le GIP a été subventionné en 2019 par le Conseil Départemental, membre du Comité départemental de maîtrise de la langue française. La subvention d'un montant de 40 000 €, financée dans le cadre du FAPI, a été versée avec l'objectif de mettre en œuvre des actions favorisant le parcours d'insertion professionnelle du public.

Pour 2020, il est proposé de renouveler la subvention à hauteur du même montant afin de soutenir la poursuite des actions engagées en faveur de l'insertion professionnelle du public.

Le Président du Conseil Départemental a émis un avis favorable quant au versement d'une subvention de 40 000€.

### 3.2 Une poursuite du financement dans le cadre de la convention pauvreté

Le FAPI étant intégré depuis cette année au sein du Fonds de lutte contre la pauvreté et

d'accès à l'emploi de l'Etat, il est proposé un financement du GIP dans le cadre de l'action de garantie d'activité de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La contribution demandée par le GIP au Département s'inscrirait dans le plan du co-financement suivant :

Ville de Strasbourg : 9 000 €	Etat : 33 000 €
CAF : 10 000 €	Conseil départemental : 40 000 €

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
47078	017-65738-564	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 40 000 euros au GIP FCIP ;
- approuve les termes du projet de convention avec le GIP FCI dans le cadre de sa mission auprès de la Plateforme départementale de maîtrise du français jointe en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY